

Date de mise à jour : 8/09/2020

AIDE À DOMICILE

Unité de travail

- » Intervention au domicile des personnes aidées

Intitulé des risques

- » Risque biologique, infection virale

Situations dangereuses

Embauche / Débauche

- » Le salarié revêt ou enlève sa tenue de travail et ses équipements de protection (masque, gants, surblouse)

→ *Cette situation favorise la transmission du virus et donc la contamination par contact.*

Intervention au domicile des personnes aidées

- » Proximité ou contact avec une personne potentiellement contaminée
- » Toux ou éternuement d'une personne potentiellement contaminée
- » Manipulation d'objets potentiellement contaminés

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par projection de gouttelettes ou par contacts (indirects notamment).*

Pause déjeuner et autres

- » Prise de la pause déjeuner dans un environnement potentiellement contaminé

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par projection de gouttelettes ou par contacts (indirects notamment).*

Gravité potentielle

Même si la plupart des cas avérés sont bénins, la **gravité potentielle** d'une contamination par le COVID19 doit **être considérée comme maximale** car les conséquences d'une contamination par le COVID peuvent être gravissimes pour la santé du salarié et pour ses collègues, proches...

Selon notre référentiel, la gravité potentielle serait donc de 4.

Date de mise à jour : 8/09/2020

Mesures de prévention à mettre en œuvre pour...

Embauche

- » Se tenir informé de la situation sanitaire au domicile des personnes aidées (personne fragile, malade)
- » Informer les bénéficiaires sur les mesures barrières et autres mesures particulières mises en place dans l'entreprise (salutation à distance, aération préalable du logement)
- » Rappeler les mesures barrières aux salariés, relecture de la fiche de poste et des mesures spécifiques
- » Aérer le véhicule au maximum (si celui-ci est garé dans un lieu sécurisé).
- » Nettoyer et désinfecter le matériel et le véhicule notamment volant, poignées, et l'ensemble des parties du véhicule touchées par les salariés

Intervention au domicile des personnes aidées :

- » Mettre à disposition des salariés un moyen de se nettoyer ou de se désinfecter les mains (eau chaude et savon, serviettes à usage unique, gel hydroalcoolique)
- » Mettre à disposition des lingettes désinfectantes virucides pour désinfecter le matériel utilisé
- » Mettre à disposition des masques de protection par les salariés et les former à l'utilisation de ces équipements de protection (dans quelles situations les porter, la mise en place, le renouvellement de la protection, l'élimination ou le lavage s'il s'agit d'un masque réutilisable)
- » Mettre à disposition des surblouses à usage unique (si disponible), à changer entre chaque intervention
- » Mettre à disposition des gants à usage unique (nitrile, vinyle)
- » Aérer si possible le logement (ouvrir la fenêtre, faire des courants d'air)
- » Dans la mesure du possible se tenir le plus éloigné possible de la personne aidée. Saluer sans serrer la main. Si besoin d'aller faire des courses pour la personne, y aller seul.
- » Demander aux bénéficiaires de porter un masque si la distance d'un mètre n'est pas possible (aide pour la toilette, aide à l'habillage...)
- » Lors de l'entretien des logements : nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces touchées, notamment les poignées de porte, téléphones, télécommandes, interrupteurs, toilettes... Conseiller l'utilisation d'un désinfectant ménager ordinaire ayant une action virucide (indiqué sur la fiche technique du produit). Rappeler la nécessité d'être vigilant avec les produits contenant de l'eau de javel qui ne doivent pas être utilisés sans avoir une connaissance du mode d'utilisation et de dilution du produit. Rappeler la nécessité de porter des gants pour se protéger des produits potentiellement irritants ou corrosifs.
- » Les équipements de protection (gants, masques, surblouse) doivent être jetés dans une poubelle idéalement fermée

Pause déjeuner et autres

- » Adapter les temps de pauses pour appliquer les mesures d'hygiène
- » Ne pas accepter les cafés et autres des bénéficiaires, les pauses sont à prendre à l'extérieur dans la mesure du possible
- » En cas de retour du salarié à son domicile sur le temps du déjeuner, retirer la tenue de travail et effectuer un lavage des mains
- » Se déplacer de préférence avec son véhicule personnel (voiture, vélo)

Débauche

- » Se laver les mains en quittant son poste
- » Assurer un nettoyage régulier du matériel, du véhicule et une désinfection de toutes les surfaces pouvant être contaminées
- » En fin de journée prendre une douche et mettre une tenue propre. Nettoyage des vêtements de travail, des chaussures. Changer de tenue de travail tous les jours.